

Mars 2008

Vision et approche de la SNAP en matière de conservation des milieux sauvages

La Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) est la plus importante organisation à but non lucratif de protection de la nature au Canada. Depuis sa fondation en 1963, elle a joué un rôle capital dans l'établissement de plus des deux tiers des aires protégées du Canada, dont des parcs provinciaux et nationaux tels que les parcs Temagami, Nahanni et Kluane.

En 2005, la SNAP a adopté une vision et un plan en matière de conservation à l'échelle nationale; ces outils orienteront ses travaux au cours des dix prochaines années.

Vision de la SNAP :

Veiller à ce qu'au moins la moitié des étendues sauvages du Canada, terrestres et marines, restent intactes, et ce, à jamais, pour le mieux-être de ses habitants.

Les assises de cette vision :

Le Canada est le deuxième plus grand pays de la planète et l'une des nations les plus prospères. Nous sommes responsables de la bonne gestion d'environ 20 % des derniers grands milieux sauvages qui sont depuis longtemps disparus d'autres régions du monde telles que l'Europe, l'Asie et l'Afrique.¹

Les forêts, les zones humides, les montagnes, les rivières, les lacs et les océans constituent ce que l'on appelle les poumons de la terre et absorbent la majorité des impacts liés aux changements climatiques. Notre pays abrite aussi un volume considérable d'eau douce à l'état liquide.² En fait, nous sommes responsables de la protection des derniers écosystèmes indispensables au maintien de la vie à l'échelle planétaire.

Chaque jour, nos étendues sauvages survivent dans un environnement qui leur est de plus en plus hostile. Notre développement industriel s'étend sans cesse vers le nord, et ce, à une vitesse fulgurante. Sans compter l'impact des activités humaines sur notre environnement. Nous sommes maintenant devant un carrefour où nos décisions auront un impact majeur sur l'avenir de notre planète. Nos choix nous conduiront vers la disparition ou la survie de nos milieux naturels et sauvages.

« Au moins la moitié »

¹ Sanderson, E.W., M. Jaiteh, et coll. 2002. « The human footprint and the last of the wild » dans *BioScience* 52(10). p. 891-904.

² Selon Schindler, à l'échelle mondiale, on estime que les lacs de la forêt boréale abritent jusqu'à 80 % des réserves liquides d'eau douce de la planète. Schindler, D.W. 1998. « A dim future for boreal waters and landscapes » dans *BioScience* 48(3). p. 157-164.

La vision de la SNAP projette l'établissement d'un nouveau modèle à grande échelle qui visera la protection des fonctions écologiques vitales de nos étendues sauvages terrestres et marines. Ayant pour cible « au moins la moitié » du territoire sauvage canadien, le projet de la SNAP s'inscrit comme étant le plus ambitieux objectif de conservation de grands milieux sauvages au monde.

Les biologistes oeuvrant dans le domaine de la conservation ont conclu récemment que les pourcentages des objectifs de protection des milieux sauvages, fixés au cours du dernier siècle, ne suffiront pas pour assurer un réseau d'aires protégées propice à la conservation d'écosystèmes résilients et pleinement fonctionnels, surtout à la lumière des graves perturbations planétaires que l'on connaît actuellement. Citons en exemple l'objectif de 12 % utilisé à maintes reprises au cours de la campagne « Espaces en danger » dans les années 90.

Depuis, plus de 1 500 chercheurs internationaux ont imploré les autorités canadiennes d'entamer, sans plus attendre, un processus de protection d'au moins la moitié de sa forêt boréale qui s'étend sur plus de 60 % de la surface terrestre du Canada.³

La SNAP appuie donc sa vision sur les travaux de recherche menés par Noss et Cooperrider ainsi que d'autres chefs de file en biologie de la conservation. Ces chercheurs ont clairement défini les balises nécessaires à la protection de la biodiversité indigène :⁴

1. Représenter tous les types d'écosystèmes indigènes dans un réseau d'aires protégées
2. Assurer la survie de toutes les espèces indigènes dans des modèles naturels d'abondance et de distribution
3. Maintenir les processus écologiques et évolutifs
4. Gérer les territoires et les collectivités en réponse aux modifications de l'environnement à court et à long terme

Les chercheurs en sont arrivés à la conclusion suivante :

« À toutes les échelles, l'efficacité des activités de conservation des terres passe nécessairement par l'élargissement de notre pensée en termes d'espace, de temps et d'ambitions. Nous devons adopter une pensée à grande échelle. »

Cette conclusion s'est avérée être le point de départ d'une vision, celle de la SNAP. Le projet de protéger « au moins la moitié des étendues sauvages du Canada, terrestres et marines » fera du Canada un leader mondial dans la conservation de la nature et contribuera à la santé future de la planète.

³ <http://www.borealbirds.org/scienceletter.shtml>

⁴ Noss, R.F. et A.Y. Cooperrider. 1994. *Saving Nature's Legacy: Protecting and Restoring Biodiversity*. Island Press.

« Pour le mieux-être de la société »

Contrairement à d'autres pays, la gestion et la protection des paysages terrestres et marins du Canada relèvent majoritairement du domaine public. Plus de 95 % de nos terres et la totalité de nos eaux sont de propriété publique. Ces ressources naturelles appartenant à la Couronne sont gérées « en fidéicommiss » par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour le compte des Premières nations du Canada et de la population canadienne.⁵ Par conséquent, nos terres et eaux publiques devraient être gérées de façon à entretenir les possibilités de réconciliation avec les Premières nations et préserver l'environnement pour les générations futures. De plus, leur gestion devrait tenir compte de l'importance qu'accorde le public canadien à la conservation des valeurs écologiques.⁶ En raison de cet intérêt de la population et des communautés autochtones pour les milieux sauvages, la SNAP estime qu'il est juste et raisonnable de fixer l'objectif de conservation à au moins la moitié des terres et des eaux publiques.

La SNAP a choisi de déployer ses efforts pour protéger les terres et les eaux publiques. Ainsi, le Canada aura les meilleures chances et perspectives de conserver de grandes étendues terrestres et marines dont les écosystèmes sont résilients et pleinement fonctionnels.

« À perpétuité »

Par « à perpétuité », l'on entend « une aire spécifiquement délimitée qui est désignée et gérée pour assurer la conservation de la nature et le maintien des écoservices et des valeurs culturelles connexes par des moyens légaux ou autres, et où les activités industrielles sont interdites ». ⁷ De ce fait, la protection à perpétuité des étendues sauvages terrestres et marines passe par l'interdiction des activités industrielles.

⁵ Hunt, C.D. 1981. « The public trust doctrine in Canada » dans *Environmental Rights in Canada*. J. Swaigen. Butterworths : Toronto, ON.

⁶ Nadeau et coll. 2007. *Public views on forest management in New Brunswick*; Bath, A.J. 2006. *Attitude and knowledge study of Newfoundland residents on understanding forest management issues on the island portion of the province of Newfoundland and Labrador*. Ministère des Ressources naturelles de Terre-Neuve-et-Labrador. St. John's, TN. 29 pages; Robinson, D., A. Hawley et M. Robson. 1997. *Social valuation of the McGregor Model Forest: assessing Canadian public opinion on forest values and forest management*. Résultats de l'inventaire forestier du Canada (1996). Forêt modèle McGregor, Prince George, CB. 177 pages; Kennedy, E., T.M. Beckley, B.L. Mcfarlane et S. Nadeau. 2007. *Rural-urban differences in environmentally significant behavior, attitudes, beliefs, and values*. *Rural Sociology: submitted*. Institut de recherche forestière de l'Ontario. 1995. *Vegetation management in Ontario's forests: survey research of public and professional perspectives*. Programme de nouvelle gestion de la végétation, ministère des Richesses naturelles. Sault St. Marie, ON. 70 pages.

⁷ Prochaine définition de « protection » selon l'IUCN, présentée au sommet des catégories d'Almeria, 2007.

Recherche scientifique devant engendrer un objectif national en matière de conservation

Il existe un éventail d'estimations scientifiques de cibles appropriées touchant les réseaux d'aires terrestres et marines protégées (Tableau 1). Ces estimations, en dépit d'une certaine variance, recommandent un objectif beaucoup plus ambitieux que l'actuelle « norme » gouvernementale de conservation de 12 % du territoire. Les résultats de ces recherches indiquent que l'objectif canadien - largement accepté - de protéger 12 % du territoire ne suffit pas à assurer des écosystèmes viables et fonctionnels, notamment face à la menace grandissante de l'impact des changements climatiques et d'autres pressions exercées sur le territoire.⁸ En effet, l'objectif de protection d'au moins la moitié des terres et des eaux publiques du Canada est facilement justifiable du point de vue scientifique et pourrait bien constituer la nouvelle norme à atteindre d'ici les 10 prochaines années. (voir, par exemple, Price et autres [2007]).

Adopter un objectif tel que celui de protéger au moins la moitié des terres et des eaux du Canada entraînera des gains sur le plan de la conservation. L'expérience démontre que seule, la science ne peut produire des résultats adéquats en matière de conservation et de protection. L'engagement de la population et son engouement envers de tels projets sont indissociables de leur succès.

Notre approche :**Créer des réseaux de grandes aires protégées**

« Pendant près d'un siècle, à la suite de la création du premier parc national du Canada à Banff en 1885, la majorité des gens ont présumé que les aires protégées seraient à tout jamais à l'abri de la marée montante du développement humain. »⁹ Aujourd'hui, les études scientifiques concluent que la protection d'« îlots écologiques » déconnectés d'autres habitats naturels protégés ne suffira pas à protéger les milieux sauvages du Canada à long terme. Pour assurer la santé perpétuelle des écosystèmes, de grandes aires protégées doivent être interconnectées pour former des réseaux terrestres ou marins de protection des espèces et des écosystèmes, surtout compte tenu de leur adaptation aux changements climatiques.¹⁰

C'est pour cette raison que la SNAP a redéfini sa vision pour la conservation du territoire. Du parachèvement d'un réseau « représentatif » de parcs nationaux et provinciaux, elle

⁸ Soulé, M.E. et M.A. Sanjayan. 1998. « Conservation targets: Do they help? » dans *Science* 279. p. 2060-2061; Svancara, L.K., R. Brannon, et coll. 2005. « Policy-driven versus evidence-based conservation: A review of political targets and biological needs » dans *BioScience* 55(11). p. 989-995.

⁹ Parcs Canada. 2000. *Intacts pour les générations futures? Protection de l'intégrité écologique par les parcs nationaux du Canada*. Volume II : Une nouvelle orientation pour les parcs nationaux du Canada. Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada. Ottawa, ON

¹⁰ Voir, par exemple, Parmesan, C. 2006. « Ecological and evolutionary responses to recent climate change » dans *Annual Review of Ecology, Evolution, and Systematics* 37(1). p. 637-669.

est passée vers un plan de conservation plus ambitieux visant la protection à grande échelle d'écosystèmes fauniques interconnectés.¹¹

Collaboration et promotion

La SNAP travaille en constante collaboration avec plusieurs organismes afin de désigner de nouvelles aires protégées de nature sauvage. Appuyée par plus de 50 employés dévoués et des centaines de bénévoles répartis entre ses 13 sections régionales et son siège social situé à Ottawa, la SNAP remporte à intervalles réguliers des « gains » sur le plan de la conservation avec les gouvernements, des Premières nations, des collectivités locales, des industries avant-gardistes et d'autres organismes à vocation environnementale.

Nos efforts de collaboration s'étendent du travail mené auprès des collectivités locales, des Premières nations et des divers paliers gouvernementaux à nos activités au sein de coalitions nationales (la Coalition du budget vert et d'autres ONGE nationales). Ces activités se veulent une promotion pour l'allocation de fonds fédéraux à des programmes stratégiques de conservation des milieux sauvages (parcs nationaux et aires marines protégées).

La SNAP est également cofondatrice et membre actif des principales organisations-cadres qui veillent à la conservation des paysages canadiens. Mentionnons entre autres l'Initiative boréale canadienne, la Yellowstone to Yukon Initiative, Deux pays Une forêt ainsi que Sea Choice.

Dans certains cas, particulièrement dans l'est du Canada, la SNAP travaille auprès de propriétaires fonciers privés ainsi que de gouvernements et d'industries sur des plans d'aménagement du territoire qui visent à produire les meilleurs résultats en matière de conservation de la nature.

Engagement du public

La SNAP croit fermement que l'appui et le soutien du public sont essentiels pour la protection des milieux sauvages du Canada. Sa liste de membres et de collaborateurs compte plus de 40 000 personnes. Cette année, nous unissons nos forces à celles de Mountain Equipment Co-op pour lancer Horizons sauvages, le mouvement pancanadien de protection des milieux sauvages. Il s'agit d'une initiative qui vise l'augmentation de l'engagement citoyen à la cause de la conservation des milieux sauvages.

¹¹ Par aires protégées « représentatives » s'entend ici la protection d'« îlots » écosystémiques représentatifs de leur biodiversité.

Nos priorités :

La SNAP a choisi d'accentuer son travail de conservation dans les régions géographiques canadiennes où elle combine une excellente expertise et une longue expérience. Ces forces lui permettront d'ajouter d'importants gains à sa mission de conservation et de protection des milieux sauvages. Les efforts de la SNAP sont donc concentrés sur la forêt boréale canadienne, le corridor entre Yellowstone et le Yukon, les forêts de l'Est ainsi que les océans et grands lacs d'eau douce. D'autres grandes étendues sauvages peuvent être et doivent être protégées au Canada, par exemple en Extrême-Arctique. Cependant, la SNAP n'y compte aucun « effectif de réserve » à l'heure actuelle.

La SNAP priorise aussi l'intégrité écologique à long terme du réseau existant de parcs canadiens. Il est essentiel de le faire : bien que les normes appliquées dans les parcs nationaux du Canada marquent le pas en matière de protection des écosystèmes dans le monde, nous devons redoubler de vigilance pour que leur intégrité soit maintenue de façon durable. De plus, dans nombre de provinces, les normes de gestion des parcs ne sont pas aussi rigoureuses, ce qui met concrètement en péril leur santé écologique à long terme.

Suivi de la mise en place de notre vision

L'état actuel de la situation (2008)

Les plus récentes données statistiques du gouvernement du Canada (2005) indiquent qu'un peu moins de 10 % (98 millions d'hectares) des étendues terrestres du Canada et moins de 1 % (3,3 millions d'hectares) de nos eaux (zones marines et grands lacs d'eau douce) ont été aménagés en aires protégées.¹²

Plus de 95 % du territoire du Canada et la totalité (100 %) de ses zones marines et grands lacs d'eau douce relèvent du domaine public.

La marche à suivre

La protection des terres et des eaux publiques du Canada exige que les **gouvernements** (y compris ceux des Premières nations) légifèrent afin d'y interdire toute activité industrielle et – dans le cas de terres publiques louées aux industries (par ex., tenures forestières ou à des fins d'exploration pétrolière ou gazière) – que les **sociétés privées** acceptent de mettre certaines terres à l'abri de toute activité industrielle, dont des activités de récolte ou d'exploration. Les zones protégées par les gouvernements peuvent prendre la forme de parcs ou d'autres aires désignées de conservation où toute activité de développement industriel est interdite.

¹² Gouvernement du Canada. 2006. *Rapport sur la situation des aires protégées du Canada, 2000-2005*. Sur les 9,9 % de terres protégées au Canada, 8,6 % bénéficient d'une protection permanente tandis que les 1,3 % restants sont des aires protégées temporaires.

Nous avons constaté de très bons résultats dans les régions où la population a manifesté son appui à la création de nouvelles aires protégées.. Par exemple, en 2007, le gouvernement fédéral a reçu un message clair de la part de sa population. Les citoyens ont clairement signifié au gouvernement fédéral l'importance de protéger le bassin versant de la rivière Nahanni sud, située dans les Territoires du Nord-Ouest. Cette prise de position de la part de la population s'explique par la campagne de sensibilisation pluriannuelle menée par la SNAP et soutenue par MEC afin d'encourager les citoyens à se mobiliser pour la conservation de la Nahanni. Aujourd'hui, le succès de cette campagne se définit par la désignation d'aire protégée du bassin versant d'une de nos plus belles rivières sauvages.

Toujours en 2007, la section manitobaine de la SNAP a, quant à elle, réussi à convaincre la société forestière Tembec d'arrêter les activités de récolte sur 26 000 hectares de la forêt boréale du Manitoba qui servent d'habitat au caribou des bois.

Combien de temps faudra-t-il pour protéger au moins la moitié des étendues terrestres et marines publiques du Canada?

Cette vision est axée sur nos aspirations. Il faudra plus d'une décennie avant de pouvoir constater des progrès substantiels dans sa mise en œuvre. Partout au Canada, la SNAP participe à plus de 30 campagnes de conservation qui devraient augmenter de 2 % la superficie des étendues terrestres et marines sauvages protégées au Canada. Compte tenu de la superficie du Canada et du fait que moins de 10 % de son territoire est actuellement protégé, il s'agirait d'un important pas dans la bonne direction.

Tableau 1 – Plus grand, c'est mieux : Diverses cibles scientifiques définies pour optimiser l'étendue des réseaux d'aires protégées

Cible scientifique	Nature de l'étude	Description	Source
>60 %	Examen de la documentation faisant état de l'étendue de la protection nécessaire pour conserver l'intégrité écologique (N=20)	« Sur la base des études empiriques de paysages déjà publiées, nous arrivons à la conclusion de l'existence d'une certitude élevée que le maintien d'habitats représentatifs sur 60 % ou plus du territoire permettrait d'assurer l'intégrité écologique puisque seulement quelques études ont trouvé des seuils d'abondance à des niveaux d'habitat de plus de 60 %. Selon les données scientifiques : • Maintenir les habitats à plus de 60 % de l'habitat total se traduit donc par un risque faible (c.-à-d. une probabilité élevée que l'intégrité écologique soit maintenue). » (16)	Price et coll. (2007)
>50 %	Examen de l'étendue de la protection prescrite, politique et scientifique dans les évaluations de la conservation (N=24)	« La distribution statistique des estimations en pourcentage est bimodale (Figure 1). Les estimations dans le bas de la plage reflètent habituellement des objectifs moins ambitieux tels que la représentation d'une simple occurrence d'un élément dans une région; à l'opposé, le haut de la plage reflète des objectifs de conservation plus larges. La médiane se trouve au-dessus de 50 %, abstraction faite de processus écologiques à grande échelle et de l'incertitude, sauf qualitativement dans certains cas. Évidemment, les cibles nécessaires pour atteindre les objectifs de conservation dépassent de loin les niveaux dont on tient compte dans la majorité des plans de conservation conçus par l'appareil politique. » (2)	Schmiegelow et coll. (2006)
50-70 %	Examen d'outils de planification scientifique d'aires protégées	« Les aires de conservation conçues pour atteindre ces objectifs et encourager la longévité des processus de biodiversité s'étendent souvent sur un pourcentage très élevé de régions (de 50 % à 70 %) et leur mise en œuvre impose d'importants défis. » (131)	Sarkar et coll. (2006)
1-99 %	Simulation du nombre d'habitats requis pour prévenir l'extinction des populations	« Une importante prédiction issue de ces simulations est qu'il n'existe aucun seuil commun à toutes les espèces (voir aussi Lande, 1987; With et King, 1999). Les seuils variaient de moins de 1 % de l'habitat à plus de 99 % de l'habitat, selon les valeurs des paramètres. » (70)	Fahrig (2001)
33-99 %	Examen d'outils de planification scientifique d'aires protégées	« Des études empiriques utilisant des algorithmes de sélection de réserve ont produit des estimations, en pourcentage, de cibles de conservation fondées sur des données probantes variant entre 33 et 99 %, selon les taxa et les paysages analysés. » (4556)	Wiersma et Nudds (2006)
32-60 %	Nouvelle-Écosse	« Collectivement, ces considérations de biodiversité indiquent qu'environ 60 % du territoire de la Nouvelle-Écosse, dont 32 % dans les zones centrales, devrait être géré en fonction d'objectifs de conservation afin d'assurer la pérennité des gènes, des espèces et des écosystèmes. »	Beazley et coll. (2005)
50 %	Protection des processus d'écosystèmes marins	« En 2003, le Congrès mondial sur les parcs, un organisme intergouvernemental qui se réunit tous les dix ans pour dresser le programme des aires protégées, a recommandé qu'un minimum de 20 % à 30 % de tous les habitats océaniques soit intégré dans un réseau de réserves marines. D'autres ont recommandé une approche encore plus prudente en avançant que jusqu'à concurrence de 50 % des océans soient protégés afin d'assurer la survie de populations marines viables, de	Allsopp et coll. (2007)

Cible scientifique	Nature de l'étude	Description	Source
		soutenir la gestion des pêches, d'assurer la sécurité des processus écosystémiques et une connectivité écologique suffisante. »	
20-30 %	Protection de la biodiversité marine	« Les plus récentes études indiquent qu'un minimum de 20 % à 30 % de chaque type d'habitat devrait être inclus dans des aires très protégées afin d'assurer des bienfaits sur le plan des pêches (par ex., Bohnsack et coll., 2003; Roberts et coll., 2002; Botsford et Gaines, 2001; Lindholm et coll., 2000; Bohnsack, 2000). Bien qu'il n'existe aucune donnée précise sur l'étendue de l'habitat à protéger afin de préserver la biodiversité (Cabeza et Moilanen, 2001; Sala et coll., 2002), le minimum de 20 % à 30 % pourrait représenter un bon point de départ dans le cadre d'une gestion adaptative, pourvu qu'il soit appliqué dans un cadre général de gestion de la biodiversité marine et côtière, tel que discuté dans la section 1 du présent document. Il doit toutefois être noté que chaque région et chaque situation sont uniques et qu'il n'existe aucune solution universelle pour ce qui est du pourcentage du territoire à inclure dans des aires très protégées (Agardy et coll., 2003). » (55)	Vierros (2004)
>20-30 %	Examen de l'étendue de la protection requise pour conserver la biodiversité marine et renforcer la résilience des écosystèmes marins compte tenu des impacts des changements climatiques	« [...] un minimum de 20 % à 30 % de l'aire d'écosystèmes marins devrait être désigné afin d'être inclus dans un réseau écologiquement représentatif et efficacement géré d'aires protégées. » (21)	Schubert et coll. (2006)
20-30 %	Orientation internationale pour la création de réseaux d'aires marines protégées	« Les meilleures données scientifiques existantes nous indiquent que nous devons créer des réseaux d'aires marines protégées représentatives dans 20 % à 30 % de nos mers et océans aux fins de protéger la biodiversité et de gérer les ressources. » (3)	IUCN (2007)

Sources

- Agardy, T., P. Bridgewater et coll. 2003. « Dangerous targets? Unresolved issues and ideological clashes around marine protected areas » dans *Aquatic Conservation: Marine and Freshwater Ecosystems* 13(4). p. 353-367.
- Allsopp, M., R. Page et coll. 2007. *Oceans in peril - Protecting marine biodiversity*. Worldwatch Institute : Washington, DC. 56 pages.
- Beazley, K., L. Smandych et coll. 2005. « Biodiversity considerations in conservation system planning: Map-based approach for Nova Scotia, Canada » dans *Ecological Applications* 15(6). p. 2192-2208.
- Commission mondiale des aires protégées/IUCN. 2007. *Establishing networks of marine protected areas - A guide for developing national and regional capacity for*

- building MPA networks*. Rapport sommaire non technique. IUCN : Gland, Suisse. 16 pages.
- Fahrig, L. 2001. « How much habitat is enough? » dans *Biological Conservation* 100(1). p. 65-74.
- Hunt, C.D. 1981. « The public trust doctrine in Canada » dans *Environmental Rights in Canada*. J. Swaigen. Butterworths : Toronto, ON.
- Noss, R.F. et A.Y. Cooperrider. 1994. *Saving nature's legacy: protecting and restoring biodiversity*. Island Press : Washington, DC.
- Price, K., R. Holt et coll. 2007. *Representative forest targets: Informing threshold refinement with science*. Raincoast Solutions Project and Coast Forest Conservation Initiative : Vancouver, CB. 55 pages.
- Robinson, J.G. 2006. « Conservation biology and real-world conservation » dans *Conservation Biology* 20(3). p. 658-669.
- Sarkar, S., R.L. Pressey et coll. 2006. « Biodiversity conservation planning tools: Present status and challenges for the future » dans *Annual Review of Environment and Resources* 31. p. 123-159.
- Schmeigelow, F., S. Cumming et coll. 2006. « Conservation beyond crisis management: A conservation-matrix model » dans *A discussion paper for the Canadian BEACONS project*. University of Alberta, BEACONS Project : Edmonton, AB. 7 pages.
- Schubert, R., H.-J. Schellnhuber et coll. 2006. « The future oceans - Warming up, rising high, turning sour » dans *Special Report*. German Advisory Council on Global Change (WBGU) : Berlin, Allemagne. 123 pages.
- SNAP. 2005. Société pour la nature et les parcs du Canada – Plan de conservation (2006-2015). Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) : Ottawa, ON. 39 pages.
- Soulé, M.E. et M.A. Sanjayan. 1998. « Conservation targets: Do they help? » dans *Science* 279. p. 2060-2061.
- Svancara, L.K., R. Brannon et coll. 2005. « Policy-driven versus evidence-based conservation: A review of political targets and biological needs » dans *BioScience* 55(11). p. 989-995.
- Vierros, M. 2004. « Some considerations on marine and coastal protected areas network design » dans *Biodiversity issues for consideration in the planning, establishment and management of protected areas sites and networks*. SCBD. Montréal, QC, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (SCDB) : Montréal, QC. p. 52-57.
- Wiersma, Y. 2007. « The effect of target extent on the location of optimal protected areas networks in Canada » dans *Landscape Ecology* 22(10). p. 1477-1487.
- Wiersma, Y. et T. Nudds. 2006. « Conservation targets for viable species assemblages in Canada: Are percentage targets appropriate? » dans *Biodiversity and Conservation* 15(14). p. 4555-4567.